



HAL
open science

Capital

Céline Bessiere, Sibylle Gollac

► **To cite this version:**

Céline Bessiere, Sibylle Gollac. Capital. Encyclopédie critique du genre, 2021, pp.116-126. 10.3917/dec.renne.2021.01.0116 . halshs-03513446

HAL Id: halshs-03513446

<https://shs.hal.science/halshs-03513446v1>

Submitted on 5 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CAPITAL

Céline Bessière et Sibylle Gollac

Du point de vue des économistes, le capital est un ensemble de ressources hétérogènes (il peut s'agir de capital physique, technique, financier, humain) et reproductibles, dont l'usage permet d'accroître la productivité du travail humain. Marx a analysé le capital comme un facteur de production, mais surtout comme une relation sociale : les personnes qui le détiennent n'accumulent du capital que grâce au rapport entretenu avec les personnes leur fournissant ce travail. À partir de cette définition fondatrice, Marx a redéfini les rapports de classe en tant que rapports d'exploitation entre capitalistes et prolétaires.

Que nous apprend l'étude du capital sur la construction sociale du féminin et du masculin et sur les inégalités qui en découlent ? Inversement, que nous apprennent du capital les études de genre ?

L'exploitation du travail des femmes

Pour Marx et Engels, la cause était entendue : le capitalisme a mis au travail (salaire) femmes et enfants des familles prolétaires tandis que, dans la famille bourgeoise, les femmes ont été assignées à la sphère reproductive (opposée à la sphère productive) [Engels, 1954]. Dans les années 1970 et 1980, les études féministes reconnaissent l'apport du marxisme, tout en dénonçant ses lacunes. Elles rejettent l'idée selon laquelle l'exploitation des femmes, notamment dans la production agricole ou artisanale, relèverait de relations précapitalistes que l'industrialisation aurait fait disparaître au profit de l'exploitation capitaliste [Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schewebel et Sonthonnax, 1985, p. 123]. En se focalisant sur le travail industriel salarié, Marx a négligé le travail de reproduction de la force de travail nécessaire à l'accumulation capitaliste, sous-estimant ainsi l'ampleur de l'exploitation des femmes par le capitalisme [Federici, 2016]. Les féministes constatent également que partis politiques et syndicats marxistes considèrent toujours, tant en théorie qu'en pratique, l'oppression des femmes par les hommes comme une « contradiction secondaire » par rapport à la « contradiction principale » entre intérêts des capitalistes et des travailleur·ses, comme un enjeu secondaire par rapport à la lutte des classes. En réaction, Christine Delphy [1998] défend la nécessité de penser un mode de production domestique qu'elle qualifie de *patriarcal* et qui rend compte de l'exploitation du travail des femmes par les hommes, et contribue à fonder les bases théoriques du *féminisme matérialiste*.

Les femmes ont toujours travaillé, souvent plus que les hommes [Kessler-Harris, 1981 ; Schweitzer, 2002]. Avant la salarisation et la tertiarisation des économies, ce qui caractérise le travail féminin dans de nombreux secteurs (à commencer par l'agriculture, mais aussi l'artisanat, le commerce, voire l'industrie), c'est avant tout son invisibilisation, laquelle passe notamment par son absence de reconnaissance juridique et financière [Battagliola, 2000]. Dans les sociétés salariales, une grande part de la richesse produite par les femmes dans la famille n'est pas non plus déclarée, ni enregistrée, ni comptabilisée par les institutions étatiques (fisc, comptabilités nationales, État social) : cette contribution souterraine constitue la production

domestique [Jany-Catrice et Méda, 2011 ; Waring, 1988 ; Chadeau et Fouquet, 1981]. Elle échappe ainsi aux calculs des économistes, uniquement concentrés sur les biens et services monétarisés qui transitent par des marchés. Si la richesse produite par les femmes était prise en compte, le produit intérieur brut (PIB) de la France aurait alors été, en 2010, de 33 % supérieur, celui du Royaume-Uni de 63 % supérieur ; en 2014, celui des États-Unis aurait été de 23 % supérieur [Bridgman, 2016 ; Poissonnier et Roy, 2017].

Le constat du féminisme matérialiste est double. D'abord, le travail domestique est bel et bien un *travail* ; ce que les femmes formulent clairement si l'on prend la peine de les interroger sur le sujet [Oakley, 1985 [1974]]. Ensuite, ce travail est *gratuit*. Il est au fondement de l'exploitation patriarcale qui est l'oppression *commune* (qui touche toutes les femmes), *spécifique* (subi seulement par elles) et, partant, *principale* [Delphy, 1998, p. 50].

À la même période, l'école française marxiste d'anthropologie mène un combat parallèle dans des sociétés éloignées contre l'anthropologie classique qui, s'intéressant aux échanges de biens et de femmes, occulte la production et la reproduction domestiques [Godelier, 1973]. Dans cette perspective, l'africaniste Claude Meillassoux [1975] montre que la parenté est un système de domination économique qui organise, notamment, l'exploitation des femmes par les hommes. Loin de chercher à le détruire, le capitalisme impérialiste préserve l'économie domestique en vue de s'en approprier le travail bon marché, celui des femmes comme celui des hommes, libérés, eux, du temps de travail domestique assuré gratuitement par les femmes.

Colette Guillaumin [2016] ajoute à cette exploitation économique l'idée d'un « rapport d'appropriation », qu'elle nomme « sexage ». Le rapport de sexage se différencie du rapport de classe en ce qu'il repose sur une appropriation physique : les hommes s'approprient le corps des femmes en tant qu'« unité matérielle productrice de force de travail ». Le mariage en constitue l'exemple le plus frappant puisqu'il est fondé sur une appropriation sans limite du temps et du corps de l'épouse par l'époux : obligation sexuelle, assignation au travail domestique, production d'une descendance ou encore prise en charge des personnes dépendantes (enfants, personnes âgées...). Le temps de travail des femmes, domestique et professionnel, se caractérise par son émiettement et sa diversité, parce que ces dernières restent sans cesse disponibles pour autrui et réalisent souvent plusieurs tâches à la fois (faire le ménage tout en surveillant les enfants par exemple), tâches qui peuvent être interrompues à tout instant en cas de besoin [Oakley, 1985 ; Chabaud-Rychter, Fougeyrollas-Schewebel et Sonthonnax, 1985]. Les femmes portent en continu une charge mentale domestique, y compris pendant leurs heures de travail rémunéré. À l'inverse, les activités des hommes, tant dans leur travail professionnel que domestique (bricolage, réparations, jardinage, voire cuisine), sont mieux délimitées dans le temps et dans l'espace.

L'appropriation masculine du capital

Dans la lignée de l'analyse du sexage, l'anthropologue italienne Paola Tabet [1998] pense l'hétérosexualité dans les sociétés patriarcales comme un *échange économique-sexuel* où la prestation sexuelle fournie par les femmes s'échange non pas contre de la sexualité, mais contre une *compensation* en valeur économique, en prestige, en statut social ou encore contre un nom. Les femmes n'ont pas un accès direct à ces biens car l'exploitation de leur corps et de leur

travail— travail gratuit et disponible sans limite – va de pair avec l'appropriation par les hommes du capital, au sens de ce qui donne au travail une valeur (économique et sociale).

Paola Tabet explique la division sexuée du travail par le contrôle masculin des instruments de production : les hommes monopolisent les outils qui permettent de dépasser leurs capacités physiques, d'élargir leur emprise sur le réel et la société, tandis que les femmes sont réduites à leur propre corps, assignées aux opérations à mains nues ou aux outils les plus rudimentaires. Les hommes ne se contentent pas de s'approprier les capitaux techniques (outils) et humains (formations les plus rémunératrices et prestigieuses), ils s'approprient aussi les compétences mises en œuvre par les femmes dans la sphère domestique et marchande, naturalisées et dévalorisées. Alain Testart [2014] analyse comment des activités assurées par les femmes dans la sphère domestique (le tissage, par exemple) deviennent des métiers outillés et réglementés dès lors qu'elles sont exercées par des hommes dans la sphère marchande, non pour avoir plus de pouvoir que les femmes, mais afin d'entrer en concurrence avec d'autres d'hommes.

Les femmes sont concentrées dans les secteurs d'activité les moins rémunérateurs, l'éducation, le soin et l'aide aux personnes notamment. Elles occupent plus souvent des emplois à temps et à salaire partiels, non choisis. Au fil de leur carrière, elles butent sur un plafond de verre qui les empêche d'occuper les positions les plus rémunératrices [Buscatto et Marry, 2009]. En 2012 en France, alors même que les femmes sont plus diplômées que les hommes, leurs salaires restent inférieurs de 25,7 % à ceux des hommes, de 16,3 % à temps de travail égal et de 12,8 % à temps de travail et métier égaux [Silvera, 2014]. Leurs ressources scolaires peinent à s'actualiser sous forme d'un véritable capital culturel, rentable économiquement et socialement, pour reprendre la terminologie de Pierre Bourdieu [1994].

Ces inégalités se jouent au sein de la sphère professionnelle, mais pas seulement. L'inégalité salariale cristallise un grand nombre d'inégalités cumulées dans la famille et sur le marché du travail salarié, en bas comme en haut des hiérarchies professionnelles [Maruani, 2013]. Dans les années 1980, à partir de données statistiques, François de Singly montre que la disponibilité permanente des femmes en couple pour les tâches domestiques freine leur carrière et bénéficie à celle de leur conjoint [2004]. En France, selon l'enquête *Emploi du temps* de l'Insee, en 2010, au sein des couples de sexe différent avec enfants, les femmes travaillent en moyenne 54 heures par semaine et les hommes 51 heures. Pour les femmes, ce temps comprend 34 heures de travail domestique non rémunéré (contre 18 heures pour les hommes) et 20 heures d'activité professionnelle (33 heures pour les hommes) [Roy, 2012]. Dès lors, les femmes en couple ont, en moyenne, des revenus inférieurs de 42 % à ceux de leurs conjoints, tandis que les inégalités de revenus entre femmes et hommes célibataires ne sont que de 9 %. Au sein des couples de sexe différent, les hommes gagnent plus d'argent tandis que les femmes travaillent davantage. La conjugalité hétérosexuelle est ainsi au cœur de l'exploitation du travail des femmes par les hommes et de la difficulté des femmes à accumuler du capital.

Argent et rapports de pouvoir dans le couple

Historiquement, partout dans le monde, des lois ont empêché les femmes d'accumuler de la richesse autant que les hommes [Talahite et Deguilhem, 2017]. Ces discriminations ont particulièrement concerné les femmes mariées, mais ont aussi eu des implications sur la possibilité des filles d'hériter au même titre que leurs frères. On les retrouve dans les territoires

régis par la *common law* (sur le modèle du droit anglais construit autour de la jurisprudence) comme dans ceux régis par un droit légiféré : le code civil français, par exemple, impose jusqu'en 1965 aux femmes mariées d'obtenir l'autorisation de leur époux si elles veulent administrer leurs biens propres ou même ouvrir un compte en banque. Dans certaines régions du monde, l'égalité juridique entre hommes et femmes en matière de propriété est une bataille féministe toujours en cours. Anthropologues et sociologues du droit analysent le cadre juridique de ce pouvoir inégal des hommes et des femmes sur le contrôle et la répartition des richesses familiales, produit historique de contextes coloniaux et postcoloniaux, comme c'est le cas, par exemple, au Maroc ou au Sénégal [N'Diaye, 2014].

Dans les pays occidentaux, où l'égalité formelle dans le droit est atteinte, des travaux pionniers en langue anglaise se sont centrés sur les relations entre argent et pouvoir dans le couple, en montrant que le partenaire bénéficiant des plus hauts revenus – le plus souvent l'homme – prenait davantage les grandes décisions financières, et qu'un revenu salarié augmentait le pouvoir des femmes dans le couple [Blood et Wolfe, 1960 ; McDonald, 1980]. Ces recherches attirent l'attention non seulement sur la mise en commun ou non des ressources, mais aussi sur le contrôle de ces ressources [Vogler et Pahl, 1994 ; Roy, 2005].

Articulant appartenance de classe et genre, elles montrent que, dans les couples les plus pauvres, ce sont les femmes qui gèrent l'argent. Si cette responsabilité budgétaire leur octroie un certain pouvoir, elle s'avère une lourde charge lorsqu'il s'agit de guetter quotidiennement les promotions au supermarché ou de négocier des échéances auprès de créanciers [Perrin-Heredia, 2009]. Cette vigilance de tous les instants conduit alors nombre de femmes à se priver au bénéfice de leurs enfants et de leur conjoint. Dans plusieurs régions du monde, des économistes, spécialistes du développement, soulignent combien l'argent contrôlé par les mères est davantage dépensé pour les enfants que celui contrôlé par les pères, d'où l'intérêt d'orienter les microcrédits à destination de femmes [Duflo, 2012]. Des sociologues insistent sur l'importance de la surveillance domestique des comptes, et montrent qu'elle est un moyen efficace pour les femmes de classes moyennes de contrôler les dépenses de leur conjoint [Collavechia, 2008]. Cependant, l'argent des hommes semble avoir plus de poids que celui des femmes : tandis que la gestion du quotidien revient plus souvent à ces dernières, les investissements à long terme et les grandes décisions financières restent l'apanage des hommes [Martial, 2008]. L'« infrastructure financière » des couples – c'est-à-dire l'organisation matérielle des comptes bancaires (jointes ou non), formes d'épargne, cartes de crédit, virements automatiques, services bancaires par téléphone et par Internet, etc. –, inégalitaire et genrée, est rarement l'objet d'une négociation (même implicite) entre conjoint·e·s [Nyman et Evertsson], 2005]. Les femmes payent cher le prix de la norme égalitaire. Au nom de leur autonomie financière, alors même qu'elles gagnent moins que leur conjoint, elles assument autant, si ce n'est plus, les dépenses communes (loyer, factures, alimentation), en particulier parentales (vêtements, santé), ce qui pèse sur leur capacité à épargner [Bachmann, 2009]. Au sein des couples les plus riches, les hommes prennent le contrôle exclusif du patrimoine [Herlin-Giret, 2019]. Des travaux menés sur l'argent dans les couples de même sexe, qui ne sont pas exempts d'inégalités, montrent, en contrepoint, le poids spécifique du genre dans les rapports conjugaux de domination économique [Carrington, 1999 ; Courduriès, 2008].

Les femmes travaillent, les hommes accumulent, transmettent et héritent

L'appropriation masculine du capital est le résultat de l'appropriation des capitaux (techniques ou humains, selon la terminologie des économistes) qui permettent la valorisation du travail, et conjointement de l'appropriation des revenus qui vont progressivement constituer un patrimoine. Les termes *patrimoine*, *richesse* ou *capital* (trois synonymes dans la littérature économique contemporaine) désignent tout ce que possède une personne à un moment donné : en pratique, cela peut être des terres, des biens immobiliers, des actifs financiers ou encore des entreprises [Piketty, 2013, p. 82]. Le patrimoine est constitué d'actifs économiques dont l'acquisition permet de conserver de la valeur (autrement dit d'*accumuler*), en vue de le transmettre aux générations futures.

Très tardivement, les économistes ont commencé à mesurer les inégalités de patrimoine entre les femmes et les hommes, jusque-là méconnues car masquées par l'unité d'analyse « cache-sexe » que constitue le ménage, utilisée dans les enquêtes déclaratives. Les statistiques disponibles montrent que, partout dans le monde aujourd'hui, y compris là où prédomine un droit de propriété formellement égalitaire – en Europe [Sierminska, 2017], aux États-Unis [Chang, 2010], ou dans les pays du Sud [Deere et Doss, 2006] –, les hommes possèdent davantage de richesses que les femmes. En France, la série d'enquêtes *Patrimoine* de l'Insee atteste que cet écart de richesse s'accroît : il est passé de 9 % en 1998 à 16 % en 2015 [Frémeaux et Leturcq, 2020]. Cette augmentation s'explique par les inégalités persistantes de revenus entre les sexes, couplées aux transformations de la conjugalité : hommes et femmes se marient moins souvent, se séparent davantage, les couples fortunés signent de plus en plus de contrats de séparation de biens... autant de processus qui conduisent à ce que Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq appellent une *individualisation* des patrimoines, défavorable aux femmes.

Si l'on veut saisir l'inégalité genrée des richesses, il faut entrer dans le vif des arrangements économiques familiaux. Notre enquête récente auprès de familles et de professionnel·le·s du droit de propriété (notaires, avocats et juges) a permis d'explorer les deux moments clés où l'inégalité patrimoniale entre hommes et femmes se creuse : les successions et les séparations [Bessière et Gollac, 2020]. Parce que leur situation financière et professionnelle est souvent plus solide, habitués qu'ils sont déjà à gérer leur fortune, passeurs en biens symboliques en tout genre (comme le patronyme), les hommes sont les détenteurs les plus légitimes des biens structurants des patrimoines familiaux – notamment les entreprises et les maisons de famille. Dans les moments cruciaux où le patrimoine doit être partagé, comme les successions et les divorces, ces biens leur sont préférentiellement attribués. Afin de respecter un cadre juridique devenu formellement égalitaire sans avoir à liquider ces biens, on calcule alors des compensations en argent pour leurs sœurs ou leurs ex-épouses, équitables si l'on s'en tient aux seuls actes notariés, mais qui, en pratique, font l'objet de sous-évaluations importantes. Nous montrons comment les notaires, les avocat·e·s et les juges participent à légitimer ces inégalités, au nom de la « paix des familles ». Socialisées à se dévouer sans compter pour leurs proches apparentés (surtout leurs enfants) et à produire le travail émotionnel nécessaire au maintien des liens familiaux [Hochschild, 2017], les femmes acceptent fréquemment de tels arrangements patrimoniaux, pourtant en leur défaveur. Rares sont celles dotées de ressources leur permettant

de s'y opposer et de trouver le soutien de professionnel·le·s du droit, lequel·le·s relayent fréquemment dans leur pratique une vision sexiste des rapports familiaux.

Ces rôles féminins et masculins participent de stratégies familiales de reproduction qui visent, à bas bruit, à la transmission en ligne masculine, du capital économique et du statut social familial. À l'heure où les inégalités de richesse se creusent [Piketty, 2013] et jouent un rôle de plus en plus important dans le devenir social des individus [Adkins, 2017], il n'est donc pas étonnant que s'accroissent les inégalités patrimoniales entre femmes et hommes. Le capital – que la tradition marxiste nous a appris à placer au cœur des rapports sociaux de classe – a un genre, résolument masculin. Mais pas seulement : des recherches de plus en plus nombreuses montrent aussi le rôle crucial de la propriété dans les rapports sociaux de race [Brown, 2021]. Les sciences sociales doivent donc désormais penser le capital à partir d'une perspective intersectionnelle.

Renvois aux notices : *Care* ; Consommation ; Corps au travail ; Grévistes ; Mondialisation ; Travail domestique/Domesticité ; Race.

Bibliographie

ADKINS L. (2017), « Speculative futures in the time of debt », *The Sociological Review*, n° 65, p. 448-462.

BACHMANN L. (2009), *De l'argent à soi. Les préoccupations sociales des femmes à travers leur rapport à l'argent*, Rennes, PUR.

BATTAGLIOLA F. (2000), *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte.

BESSIERE C. et GOLLAC S. (2020), *Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, Paris, La Découverte.

BLOOD R. O. et WOLFE D. M. (1960), *Husbands and Wives. The Dynamics of Married Living*, New York, The Free Press.

BOURDIEU P. (1994), *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil.

BRIDGMAN B. (2016), « Accounting for household production in the national accounts : an update, 1965-2014 », *Survey of Current Business*, vol. 96, n° 2, p. 1-5.

BROWN D. A. (2021), *The Whiteness of Wealth. How the Tax System Impoverishes Black Americans – and How We Can Fix It*, New York, Crown.

BUSCATTO M. et MARRY C. (2009), « Le plafond de verre dans tous ses éclats. La féminisation des professions supérieures au XX^e siècle », *Sociologie du travail*, n° 51, p. 170-182.

CARRINGTON C. (2001), *No Place Like Home: Relationships and Family Life Among Lesbians and Gay Men*, Chicago, The University of Chicago Press.

CHABAUD-RYCHTER D., FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL D. et SONTONNAX F. (1985), *Espace et temps du travail domestique*, Paris, Méridiens-Klincksieck.

CHADEAU A. et FOUQUET A. (1981), « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et Statistique*, n° 136, p. 29-42.

CHANG M. L. (2010), *Shortchanged. Why Women Have Less Wealth and What Can Be Done About It*, Oxford, Oxford University Press.

COLLAVECHIA S. (2008), « Doing moneywork : le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales », in BELLEAU H. et HENCHOZ C. (dir.), *L'Usage de l'argent dans le couple. Pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, p. 183-218.

COURDURIER J. (2008), « L'argent dans les couples gays », in BELLEAU H. et HENCHOZ C. (dir.), *L'Usage de l'argent dans le couple. Pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, pp.259-295.

DEERE C. D. et DOSS C. (2006), « The gender asset gap : what do we know and why does it matter ? », *Feminist Economics*, vol. 12, n° 1-2, p. 1-50.

DELPHY C. (1998), *L'Ennemi principal. Tome I : L'Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse.

DUFLO E. (2012), « Women empowerment and economic development », *Journal of Economic Literature*, vol. 50, n° 4, p. 1051-79.

ENGELS F. (1954 [1884]), *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Paris, Éditions sociales.

FEDERICI S. (2016 [2012]), *Point zéro : propagation de la révolution. Salaire ménager, reproduction sociale, combat féministe*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

FRÉMEAUX N. et LETURCQ M. (2020), « Inequalities and the individualization of wealth », *Journal of Public Economics*, n° 184, p. 104-145.

GODELIER M. (1973), *Horizon, trajets marxistes en anthropologie*, Paris, Éditions Maspero.

GUILLAUMIN C. (2016 [1992]), *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Donnemarie-Dontilly, Éditions iXe.

HERLIN-GIRET C. (2019), *Rester riche. Enquête sur les gestionnaires de fortune et leurs clients*, Lormont, Le Bord de l'eau.

HOCHSCHILD A. R. (2017), *Le Prix des sentiments. Au cœur du travail émotionnel*, Paris, La Découverte.

JANY-CATRICE F. et MEDA D. (2011), « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, genre et sociétés*, vol. 26, n° 2, 2011, p. 147-171.

KESSLER-HARRIS A. (1981), *Women Have Always Worked. A Historical Review*, New York, The Feminist Press.

MARTIAL A. (2008), « Les comptes amoureux : une ethnographie des finances conjugales », in BELLEAU H. et HENCHOZ C. (dir.), *L'Usage de l'argent dans le couple. Pratiques et perceptions des comptes amoureux*, Paris, L'Harmattan, p. 219-257.

MARUANI M. (dir.) (2013), *Travail et genre dans le monde*, Paris, La Découverte.

MCDONALD G. W (1980), « Family power : the assessment of a decade of theory and research, 1970-1979 », *Journal of Marriage and the Family*, vol. 4, n° 42, p. 841-854.

MEILLASSOUX C. (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, Paris, Éditions Maspero.

N'DIAYE M. (2014), « Rapports sociaux de sexe et production du droit de la famille au Sénégal et au Maroc », *Cahiers du genre*, vol. 57, n° 2, p. 95-113.

NYMAN C. et EVERTSSON L. (2005), « Difficultés liées à la négociation dans la recherche sur la famille : un regard sur l'organisation financière des couples suédois », *Enfances, Familles, Générations*, n° 2.

OAKLEY A. (1985 [1974]), *The Sociology of Housework*, Oxford, Basil Blackwell.

PERRIN-HEREDIA A. (2009), « Les logiques sociales de l'endettement : gestion des comptes domestiques en milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, n° 76, p. 95-119.

PIKETTY T. (2013), *Le Capital au XXI^e siècle*, Paris, Le Seuil.

POISSONNIER A. et ROY D. (2017), « Household satellite account for France. Methodological issues on the assessment of domestic production », *The Review of Income and Wealth*, vol. 63, n° 2, p. 353-377.

PONTHIEUX S. (2012), « La mise en commun des revenus dans le couple », *Insee Première*, n° 1409.

ROY D. (2012), « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première*, n° 1423.

– (2005), « “Tout ce qui est à moi est à toi ?” Mise en commun des revenus et transferts d'argent dans le couple », *Terrain*, n° 45, p. 41-52.

SIERMINSKA E. (2017), *Wealth and Gender in Europe. Report for the European Commission*, Luxembourg, Publication Office of the European Union.

SILVERA R. (2014), *Un quart en moins. Des femmes se battent et obtiennent l'égalité des salaires*, Paris, La Découverte.

SINGLY F. DE (2004 [1987]), *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris, PUF.

SCHWEITZER S. (2002), *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Odile Jacob.

TABET P. (1998), *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris/Montréal, L'Harmattan.

TALAHITE F. et DEGUILHEM R. (2017), « Genrer l'analyse des droits de propriété », *Cahiers du genre*, n° 62, p. 5-17.

TESTART A. (2014), *L'Amazone et la Cuisinière. Anthropologie de la division sexuelle du travail*, Paris, Gallimard.

VOGLER C. et PAHL J. (1994), « Money, power and inequality within marriage », *The Sociological Review*, vol. 2, n° 42, p. 263-288.

WARING M. (1988), *If Women Counted. A New Feminist Economics*, San Francisco, Harper & Row.